

Sécurité sociale

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à manifester mon soutien ferme et inconditionnel à la motion présentée cet après-midi par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). L'un des moyens de manifester son soutien réel à une motion présentée au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires consiste naturellement à être bref, ce que je vais tâcher de faire. J'aimerais me joindre au député pour saluer la délégation qui se trouve dans la tribune et féliciter avec lui les membres de cette délégation et les diverses organisations qu'ils représentent pour l'énorme travail qu'ils font dans le domaine de la réhabilitation.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le député de Brandon-Souris et moi-même avons réussi à enfreindre le Règlement en parlant du public de la tribune jusqu'à présent sans être rappelés à l'ordre par Votre Honneur, permettez-moi d'aller encore un peu plus loin et de dire au député de Brandon-Souris que je suis personnellement très heureux de voir son fils dans la tribune aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi de dire que j'ai eu l'honneur et le privilège il y a quelques années, et à un autre titre, de conférer à M. Gunnar Dinsdale le titre de bachelier ès Arts de l'Université de Brandon, et que tous ceux d'entre nous qui connaissent ce jeune homme savent ce que représentait pour lui l'obtention d'un tel diplôme.

Monsieur l'Orateur, la motion du député est bien rédigée. Elle semble couvrir tous les problèmes. Je pense qu'il y manque un mot, mais il est probablement sous-entendu, et pour l'essentiel le député a bien fait de souligner qu'il faut obtenir notamment un revenu garanti suffisant si nous voulons aider les handicapés, les invalides et les personnes gravement malades. Nous devons faire beaucoup d'autres choses, et surtout nous devons coordonner les services et l'aide qui permettront à ces gens de ne plus rester cloîtrés dans une existence figée et dans des institutions, et de vivre une vie normale, ou aussi normale que possible, au sein de leur famille et de leur collectivité, si je peux reprendre les termes de la motion du député. Le seul mot qui ne figure pas à la motion est le mot « transports », qui peut être compris dans d'autres expressions. Il me semble que le transport doit être organisé à l'intention des invalides pour leur permettre de se rendre aux institutions d'enseignement, aux lieux d'emplois et ainsi de suite.

● (1730)

Bref, la motion du député me semble excellente et je vais tenir ma promesse. Nous savons à quel point il est difficile de faire adopter une motion durant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'espère, même si celle-ci n'est pas adoptée, que l'on examinera du moins la possibilité d'établir un comité mixte comme celui que l'on propose, qui serait chargé d'examiner cette question et d'y donner suite.

Je remercie le député de sa délicate allusion à mon ancienne collègue, M^{me} Grace MacInnis. Je regrette, vu son absence, qu'elle ne puisse prendre part au débat sur cette importante motion. Son absence à la Chambre se fait sentir. Soit dit en passant, elle fait une croisière dans le Sud du Pacifique. J'ai cru que cette nouvelle réjouirait les députés. En son nom et au nom du Nouveau parti démocra-

[M. Dinsdale.]

tique, je tiens à appuyer vivement l'excellente motion à l'étude.

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je tiens à m'associer à mes collègues afin de remercier les membres du Conseil canadien de réadaptation des invalides de leur magnifique travail. Je tiens à leur assurer que nous apprécions leur travail à sa juste valeur et que nous accorderons l'attention voulue à leurs recommandations.

La motion du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) prie le gouvernement de s'occuper incessamment de la réadaptation des invalides en leur assurant le revenu et les services voulus pour s'intégrer dans la société canadienne. Tout en approuvant le but du député, j'espère que le travail des comités n'en sera pas ralenti. Je fais confiance au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux quant aux mesures à prendre dans ce domaine et aux modes d'action pour donner suite aux propositions comme celles que présente le député. Nous pourrions peut-être faire des recommandations, mais nous ne devrions rien faire qui puisse ralentir le travail des comités.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer un passage du discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) à la Conférence fédérale-provinciale des ministres du bien-être social de février 1975:

—les fonctionnaires tant fédéraux que provinciaux doivent unir leurs efforts pour convaincre les employeurs d'adapter leur organisation et leurs conditions du travail de manière à permettre l'emploi à temps partiel des parents célibataires qui ne peuvent travailler en dehors de la maison à plein temps, et l'emploi des personnes infirmes, incapables de se conformer à des conditions d'emploi ordinaires. Ces initiatives sont déjà en marche dans plusieurs provinces, mais il faut leur donner de l'ampleur et les généraliser. La stratégie de l'emploi pour la collectivité, proposée dans le document de travail sur la sécurité sociale et appliquée par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, a été établie à cette fin.

Il faut élargir les programmes de réadaptation et de formation pour qu'ils préparent au travail les personnes désavantagées du point de vue des aptitudes personnelles ou de celui de la formation et de l'expérience. La loi sur la réadaptation professionnelle des invalides et le Régime d'assistance publique du Canada prévoient une aide fédérale à cette fin, dans la mesure où mon ministère est concerné, mais des propositions en vue d'étendre et d'intégrer ces mesures seront faites avant la fin de la revue de la sécurité sociale cet été.

Je me réjouis, monsieur l'Orateur, de l'occasion qui m'est donnée d'intervenir dans le débat d'aujourd'hui sur la motion, parce que j'estime que le gouvernement fédéral peut tirer une réelle fierté de ses réalisations dans le domaine. Après la première guerre mondiale, il a commencé à s'intéresser à l'invalidité à cause des anciens combattants qui revenaient de guerre. Beaucoup de Canadiens ont tendance à oublier nos héros de guerre canadiens. Nous avons tendance à oublier ces deux garçons qui ont grandi à Almonte, en Ontario, dans une petite école d'une seule classe. Je veux parler du Tait MacKenzie, le sculpteur à qui nous devons tant de nos grandes sculptures sur l'athlétisme dans notre pays, et de James A. Naismith, l'inventeur du basketball. C'étaient deux bons chiens qui chassaient de race, comme on dit; l'un d'entre eux fréquenta éventuellement McGill. Tait MacKenzie, après avoir quitté McGill et après avoir confié la relève à James A. Naismith, pour ainsi dire, s'en alla étudier à Springfield. Il fréquenta l'université de Pennsylvanie et devint médecin. Il contribua à mettre au point, à la demande du président, des prothèses à l'usage des forces armées américaines.

Nous, au Canada, avons fait la même chose après la guerre. Auparavant, des organismes bénévoles s'occupaient des invalides. Depuis lors, nous avons témoigné un